# Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet BATI-CIRCUL'R sur la commune principale de l'AIOT ROUTE DE VECOUX 88360 RUPT SUR MOSELLE.

La référence de votre dossier est A-3-8J8CGB747 et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 30/10/2023 à 10h22 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

# 1 - Type de déclaration

#### Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : une déclaration initiale

Numéro d'AIOT : Je ne connais pas mon numéro d'AIOT

Service instructeur : La D(R)EAL ou la DRIEAT

## Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <a href="https://aida.ineris.fr/">https://aida.ineris.fr/</a>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

## 2 - Déclarant

#### Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : Déclarant

#### Personne morale

N° SIRET 92207887800019

Raison sociale BATI-CIRCUL'R

Forme juridique SAS, société par actions simplifiée

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'applic ation du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

#### Adresse en France

16 ZA de Sévrichamp

**ROUTE RUPT-SUR-MOSELLE** 

88360 RUPT SUR MOSELLE

# Signataire

Qualité : Directrice

#### Référent

Fonction: Directrice

# 3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : BATI-CIRCUL'R

Description des activités :

Le démantèlement de menuiseries PVC et aluminium par les personnes en insertion professionnelle, et notamment : L'identification des matériaux recyclables et réutilisables, Le démantèlement et le tri des déchets du bâtiment, Le tri, le conditionnement et le recyclage des matériaux par le broyage du PVC notamment, La gestion des déchets, leur traçabilité et le transfert vers les filières adaptées pour le réemploi, la réutilisation et la valorisation.

# Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : NON

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : NON

Une installation classée relevant du régime de déclaration : NON

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : NON

## 4 - Localisation

# Localisation de l'installation

16 ZA DE SEVRICHAMP

**ROUTE DE VECOUX** 

88360 RUPT SUR MOSELLE

X:48

Y: 6635010

Projection: Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

## 5 - Activité du site

#### Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? NON

## Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
		Transit,			
		regroupement ou			
		tri de déchets non			

dangereux de Volume
papiers/cartons, susceptible d'être
plastiques, présent 800 m3
caoutchouc,

D

20 bennes de 40m3

# 6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

textiles, bois

Est-il prévu un épandage ? NON

## Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

PVC => valorisation régénérateur plastique / plasturgie Verre => valorisation : recyclage en calcin Ferraille/aluminium => valorisation en filière (ferrailleur) Carton / Plastiques autres => valorisation via AITHEX Polystyrène => recyclage en produits d'isolation DIB (issus du démantèlement, joints silicone, joints caoutchouc, bois..) => élimination en Centre de tri et valorisation des déchets, déchetterie

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? NON

#### Disposition en cas de sinistre

Précisez : RIA dans le bâtiment et 4 extincteurs dont 3 EPA et 1 CO

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Une issue de secours, 4 quais avec ouvertures automatiques et une grande porte automatiques sur toute la façade d'accès/d'entrée EPI (gants, casques et/ou bouchons d'oreille, lunettes de protection, masque, casques de chantier, tablier en cuir) Une armoire à pharmacie équipée pour les coupures, brûlures, coups, projections dans les yeux

#### Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? NON

# Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : NON

# Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ? **Oui** 

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)